

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 88

présenté par  
Mme BILLARD, MM. Yves COCHET et MAMÈRE

-----  
**ARTICLE 5**

Dans cet article, substituer aux mots :

« de conciliation »,

les mots :

« d'articulation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « conciliation » suppose une contradiction entre les deux termes, l'activité professionnelle d'une part, et la vie familiale d'autre part. Il est préférable d'utiliser le terme « articulation ».